



**Fédération Syndicale Unitaire**

104 rue Romain Rolland - 93260 Les Lilas - Tél : 01 41 63 27 30 – Fax : 01 41 63 15 48

Email : [fsu.nationale@fsu.fr](mailto:fsu.nationale@fsu.fr) - Site web : [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)

---

**F.S.U.**

**Bernadette Groison**  
**Secrétaire Générale**  
**BG/NO/14.15/094**

**MGEN**  
**Monsieur le Président**  
Thierry Beudet  
3 square Max Hymans  
75748 Paris cedex 15

Les Lilas le, 26 mars 2015

Cher Thierry,

La FSU, attachée aux valeurs solidaires du mouvement mutualiste, est soucieuse de les faire partager à la profession.

Elle est bien consciente que, face au désengagement progressif de la Sécurité sociale, aux difficultés de financement de la protection sociale, à la concurrence des assurances privées mais aussi face à l'évolution des besoins de santé et de prévoyance, la MGEN a de nombreux défis à relever et notamment pour attirer les jeunes collègues et fidéliser l'ensemble de ses adhérents qui ont souvent des attentes différentes.

Il semble qu'elle joue une partie de sa survie dans les décisions qu'elle entend faire voter à l'assemblée générale extraordinaire du 11 avril. Et la refonte complète de l'offre de la mutuelle ainsi que les travaux liés à cette refonte sont déjà bien engagés.

La MGEN a toujours tenu à faire part au mouvement syndical de ses difficultés comme de ses démarches.

C'est pourquoi la FSU tient aujourd'hui à te faire part des inquiétudes et interrogations qui lui reviennent de par des syndiqués adhérents à la MGEN.

De nombreuses questions nous sont posées auxquelles nous ne savons répondre.

Cette nouvelle offre est-elle compatible avec les principes fondateurs de la solidarité ? Jusqu'où va la volonté affichée de reconnaître pleinement le droit à avoir des besoins différents et donc des services différents ?

Quelles seraient les nouvelles prestations offertes par la MGEN ?

Quels sont les principes de la nouvelle tarification ? Est-elle basée sur une individualisation ? Selon les âges ? Les retraités devront-ils cotiser plus que les autres adhérents ? Les cotisations enfants seront-elles réévaluées ?

La démarche d'adhésion à l'une des offres restera-t-elle basée sur le volontariat ?

Que devient le précompte direct sur la paie si les offres sont différenciées ?

Ces modifications assurent-elles l'avenir de notre mutuelle ?

En espérant que tu pourras me donner les informations indispensables, permettant aux adhérents de comprendre les enjeux de la refonte de l'offre souhaitée par la MGEN et de voir en quoi ces évolutions sont utiles à l'avenir de notre mutuelle.

Je reste disponible pour toute demande complémentaire.

Je te prie de croire, Cher Thierry, en l'expression de mes salutations respectueuses.

**Bernadette Groison**  
**Secrétaire Générale**